



PARCOURS

J'obtiens le Titre Professionnel Gestionnaire comptable et fiscal

35
FORMATIONS VIDEO
de 8 min en moyenne



DES TESTS
DE VALIDATION
pour valider vos acquis



Environ 9h
pour se former

PREREQUIS

Avoir suivi la formation Titre Professionnel Gestionnaire comptable et fiscal

OBJECTIFS

- maîtriser les fondamentaux de la comptabilité générale
- consolider ses connaissances sur les opérations comptables courantes
- revoir les principaux travaux de révision des comptes
- maîtriser les opérations d'inventaire et de clôture
- revoir le traitement comptable des immobilisations
- maîtriser les amortissements et les cessions d'immobilisations
- revoir la gestion, la valorisation et la dépréciation des stocks
- maîtriser le traitement des créances douteuses
- revoir les provisions et les régularisations
- réviser les opérations relatives aux emprunts
- revoir la comptabilisation des charges de personnel et des impôts
- consolider ses connaissances en TVA et TVA intracommunautaire
- revoir la préparation et le contrôle des déclarations fiscales
- comprendre le passage du résultat comptable au résultat fiscal
- réviser la liasse fiscale et l'impôt sur les sociétés
- savoir analyser un bilan et un compte de résultat
- interpréter les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios
- revoir les principes du budget prévisionnel
- maîtriser les principes du budget de trésorerie
- identifier ses éventuelles lacunes avant la certification

PUBLIC VISE

Parcours de révision, de consolidation et de préparation à la certification du TP Gestionnaire comptable et fiscal. Il s'adresse aux candidats qui ont étudié les parcours e-learning mis à leur disposition par Forces et qui souhaitent réviser les compétences indispensables pour l'examen.

EXPERTS FORMATEURS

Experts de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion financière et du pilotage d'entreprise

LES 35 FORMATIONS DE VOTRE PARCOURS EN DETAIL

BC01 – Établir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels

- 1/ Le rapprochement bancaire
- 2/ Lettrage comptable : comprendre le principe et les méthodes de lettrage
- 3/ Piloter la clôture comptable
- 4/ La comptabilisation des immobilisations
- 5/ Le coût d'acquisition des immobilisations
- 6/ La comptabilisation des véhicules
- 7/ L'amortissement linéaire
- 8/ L'amortissement dégressif
- 9/ La cession des immobilisations
- 10/ La gestion des stocks
- 11/ La valorisation des stocks
- 12/ La dépréciation des stocks
- 13/ Établir le tableau des créances douteuses
- 14/ La dépréciation des créances douteuses
- 15/ La régularisation des charges et produits
- 16/ La comptabilisation des provisions pour risques et charges
- 17/ La comptabilisation des charges de personnel
- 18/ Enregistrer l'octroi d'un emprunt
- 19/ Enregistrer le remboursement d'un emprunt
- 20/ Comptabilisation des impôts
- 21/ L'affectation du résultat
- 22/ Les écritures d'affectation du résultat

BC02 – Renseigner et contrôler les déclarations fiscales

- 23/ La déclaration de TVA
- 24/ La TVA intracommunautaire
- 25/ Comptabilisation de la TVA intracommunautaire
- 26/ La liasse fiscale
- 27/ L'impôt sur les sociétés
- 28/ Le contrôle fiscal en entreprise
- 29/ Comment gérer un contrôle fiscal

BC03 – Établir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise

- 30/ Les fondamentaux de l'analyse financière
- 31/ Savoir lire un bilan
- 32/ Analyser le compte de résultat
- 33/ Analyser les soldes intermédiaires de gestion
- 34/ Élaborer un budget prévisionnel
- 35/ Le budget de trésorerie

❗ Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>